

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie Berthiaume**

<https://www.cadre21.org/membres/a32872df0474b7a94959f757>

Date d'obtention : 2022-06-03 16:17:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, nous devons nous assurer du bien-fondé de l'intervention. En suivant le protocole des étapes, nous nous assurons de la sécurité de la victime tout en prenant soin de dommages collatéraux.

Les étapes sont simple et identifiées, nous commençons par rencontrer la personne qui se présente à nous. Nous devons remplir la grille d'évaluation.

Nous rencontrons les témoins s'il y a lieu. Nous remplissons la grille d'évaluation.

Nous déterminons si cela est un acte impulsif ou méchant.

Nous rencontrons le présumé agresseur si c'est un acte impulsif pour remplir la grille, en revanche, si c'est un acte méchant nous devons simplement confisquer son cellulaire (ou appareil électronique) ensuite appelons la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Tous les détails sont importants pour bien évaluer la situation.

Nous nous devons d'être à l'écoute du jeune, car cela crée un lien de confiance et il reviendra vers nous si jamais une situation se répète.

La plupart des situations s'applique au protocole sexto et la grille d'évaluation permet de garder des traces des interventions précédentes.

Malgré la récidive, il ne faut pas juger le jeune car il peut avoir besoin de notre aide.

la sensibilisation au niveau des «Sexto» est importante, car les jeunes peuvent être inconscients des dommages.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que la rencontre avec le présumé agresseur peut être délicate. «nous devons nous assurer de faire les bons choix, car il pourrait s'en prendre à la victime suite à notre intervention.

Donc c'est pour cela je crois que nous procédons à la confiscation de l'appareil et non à une grille d'auto-évaluation. En lui confisquant son appareil, nous réduisons le risque de partage.